



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Ressources Humaines
et des Citoyens
Bureau des Ressources Humaines et du Budget
Section Formation - Concours

Affaire suivie par: Mme Roselyne ESTELLA

Tel: 04.68.51.68.90 Fax: 04.68.51.68.92

Perpignan, le 11 mai 2007

Arrêté n° 1827 du 11 mai 2007

relatif à la commission de surveillance des concours externe et interne de secrétaire administratif de préfecture – session 2007

Le Préfet du département des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture et fixant le nombre de postes de deux concours communs pour le recrutement de secrétaires administratifs de centrale des services généraux du Premier ministre, de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, de secrétaires administratifs d'administration centrale du ministère de la justice et de secrétaires de protection des réfugiés et apatrides de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2007 fixant la répartition géographique des postes pris en application de l'arrêté autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture de concours de recrutement de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer,

Vu la circulaire du 1^{er} mars 2007 prévoyant l'organisation des concours externes et internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2007 ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.68.66
D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0022

Vu l'arrêté N°2007/01/437 du 12 mars 2007 du préfet de la région Languedoc- Roussillon, préfet de l'Hérault, fixant les modalités d'ouverture des concours externe et interne de secrétaire administratif - session 2007, pour la région Languedoc Roussillon

Vu l'arrêté n°849.2007 du 14 mars 2007 fixant les modalités d'ouverture des concours externe et interne de secrétaire administratif - session 2007 pour le département des Pyrénées Orientales ;

Vu l'arrêté n°2007/01/802 du 19 avril 2007 du préfet de la région Languedoc- Roussillon, préfet de l'Hérault, fixant la composition du jury des concours externe et interne - session 2007

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général suppléant de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Il est institué à la préfecture des Pyrénées-Orientales, pour les concours externe et interne de secrétaire administratif de préfecture - session 2007, une commission de surveillance chargée de l'organisation matérielle, du contrôle et de la discipline dans les salles d'examen dont la composition est fixée comme suit :

Président :

- M. Jean-Pierre GUISSSET, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Membres :

- M. Robert ROUX, chef du Bureau des Ressources Humaines et du Budget,

- Mme Roselyne ESTELLA,

- Mme Monique CHAUVIRET,

fonctionnaires de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

- M. Jean-François SANCHEZ, fonctionnaire de police mis à disposition de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général suppléant de la préfecture du département des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général suppléant

Didier SALVI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines et
du Budget

affaire suivie par :

talia Curuksu

Arreté recrutement PACTE.doc

Tél. : 04.68.51.67.36

Fax : 04.68.51.66.02

ARRETE PREFECTORAL N° 1605/2007

**portant avis de recrutement d'un agent des services techniques
du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre mer par un contrat de droit public
dans le cadre du PACTE**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur ;**

VU l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 et notamment ses articles 3, 4 et 5, instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État (PACTE) ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 22 bis ;

VU le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée ;

VU l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 24 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au corps des agents des services techniques du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre mer ;

VU la circulaire de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☞ INTERNET : WWW.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☞ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0024

Considérant qu'un poste d'agent des services techniques du ministère de l'intérieur et du ministère de l'Outre Mer, dans le cadre du PACTE, est ouvert à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (sous préfecture de Céret) ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le recrutement d'un agent des services techniques, par la voie du "Parcours d'Accès aux carrières de la Fonction Publique Territoriale, hospitalière et de l'Etat" (PACTE) est ouvert à la préfecture des Pyrénées-Orientales (sous préfecture de Céret) au titre de l'année 2007 ;

ARTICLE 2 : la date limite de retrait et de dépôt des dossiers est fixée au 15 juin 2007 ;
Les candidats retirent et déposent les dossiers à l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), de leur lieu de domicile. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour entretien ;

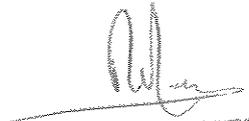
ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

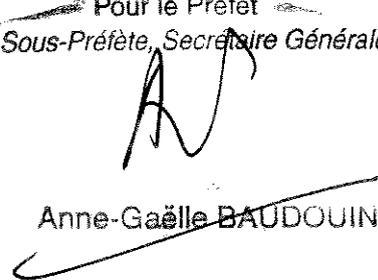
FAIT à Perpignan, le 15 MAI 2007

Le Préfet,

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

En 3 AMPLIATION
1. Le PRÉFET et par délégation
2. Attaché principal, Chef de Bureau
des Ressources Humaines et du Budget


Robert ROUX


Anne-Gaëlle BAUDOUIN